

SÉANCE ORDINAIRE
22 NOVEMBRE 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 22 novembre 2016, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

| | |
|------------------------------|-----------------------------|
| Jean François Delisle | maire |
| Charles Auguste Côté | cons. au poste no: 2 |
| Vacant | cons. au poste no: 3 |
| Marc Gravel | cons. au poste no :4 |
| Sylvain Gauthier | cons. au poste no: 5 |
| Vacant | cons. au poste no: 6 |

Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier, directeur général

Était absent de l'assemblée :

Nicola Ranieri **cons. au poste no: 1**

Le maire exerce son droit de vote à moins de mention expresse à l'effet contraire de sa part.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par monsieur Jean François Delisle, maire.

Mot de bienvenue du maire
Adoption de l'ordre du jour

278-11-2016

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour :

1. Administration

1.1 Procès-verbaux

1.1.1 Procès-verbal du 25 octobre 2016

1.2 Communication

1.2.1 Correspondance

1.2.1.1 Céline Cloutier: chemin Lac-Maxime

1.2.1.2 Demande de délai - Nathalie Vocelle

1.3 Règlements municipaux

1.3.1 Taxe spéciale barrage lac Quenouille - Avis de motion

2. Ressources financières

2.1 Rapport des dépenses

2.2 Rapport des salaires

2.3 Transferts de postes

2.4 Demandes d'entente de paiement

2.4.1 Matricule 4019-86-4501

2.4.2 Matricule 4015-01-0230

2.4.3 Matricule 3915-70-3419

2.4.4 Matricule 4018-58-0560

3. Ressources humaines

3.1 Patinoire:

3.1.1 Embauche des surveillants

3.1.2 Contrat pour entretien

4. Ressources matérielles et immobilières

4.1 Protocole d'entente services informatiques

4.2 Enseignes entrées Val-des-Lacs

**SÉANCE ORDINAIRE
22 NOVEMBRE 2016**

5. Sécurité publique

- 5.1 Embauche de nouveaux pompiers
- 5.2 Pratique de feu au site recyclage Val-des-Lacs

6. Réseau routier, transport

7. Gestion du territoire et du milieu

- 7.1 Demandes de dérogation mineure
 - 7.1.1 Demande du 70 chemin Corbeil - Lettre explicative
- 7.2 Demandes de PIIA
 - 7.2.1 Demande du 70 chemin Corbeil
 - 7.2.2 Demande du 3614-68-3840
- 7.3 Lac Quenouille
 - 7.3.1 Comité de gestion du lac Quenouille - réunion du 18 octobre 2016
 - 7.3.2 Offre de service Dr Carignan: caractérisation
 - 7.3.3 Barrage - mandat des ingénieurs
- 7.4 Demande de délai M. Beaulieu

8. Service à la collectivité

- 8.1 Sports, loisirs et culture
- 8.2 Bibliothèque
 - 8.2.1 Rapport mensuel d'octobre
 - 8.2.2 Demande d'activité
 - 8.2.3 Nouvelle bénévole
- 8.3 Guignolée 2016

Période de questions

Levée de l'assemblée

1. Administration

1.1 Procès-verbaux

1.1.1 Procès-verbal du 25 octobre 2016

279-11-2016

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal du 25 octobre 2016.

1.2 Communication

1.2.1 Correspondance

1.2.1.1 Céline Cloutier: chemin Lac-Maxime

280-11-2016

CONSIDÉRANT la lettre de madame Céline Cloutier;

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité, de ratifier les travaux d'amélioration de drainage réalisés sur le chemin du Lac-Maxime relatifs aux fossés.

1.2.1.2 Demande de délai - Nathalie Vocelle

Cette rubrique est reportée.

**SÉANCE ORDINAIRE
22 NOVEMBRE 2016**

1.3 Règlements municipaux

1.3.1 Taxe spéciale barrage lac Quenouille - Avis de motion

Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller que lors d'une séance du conseil, un projet de règlement décrétant une taxe de secteur au lac Quenouille sera déposé afin de permettre des études géotechniques et hydrauliques pour la préparation de plans pour soumission et d'estimé des coûts.

Une dispense de lecture est demandée conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec sur réception d'un projet au moins deux jours avant son adoption.

2. Ressources financières

2.1 Rapport des dépenses

281-11-2016

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'émission des chèques n°7686 à n°7769 pour un montant de 180 921.05 \$ et les chèques manuels n°2167 et n°2198 pour un montant de 331.80 \$ pour les déboursés du mois d'octobre 2016 au montant total de 181 252.85 \$;

Les paiements par internet incluant les retraits directs du 1^{er} octobre 2016 au 31 octobre 2016 pour un montant de 36 454.43 \$;

Pour un total de déboursés pour le mois d'octobre 2016 de 217 707.28 \$.

2.2 Rapport des salaires

282-11-2016

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport des salaires bruts du mois d'octobre 2016 au montant de 62 314.52 \$ pour un montant net de 55 673.00 \$.

2.3 Transferts de postes

283-11-2016

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité, d'accepter les transferts de postes numéros 2016-29 et 2016-30 pour permettre l'achat de papeterie au montant de 500 \$ et permettre les dépenses reliées aux loisirs au montant de 9 000 \$.

2.4 Demandes d'entente de paiement

2.4.1 Matricule 4019-86-4501

284-11-2016

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité de permettre une entente de paiement pour le matricule numéro 4019-86-4501 à raison de 300 \$ par mois pour une période de sept mois au montant total de 2 100 \$, conditionnellement à ce que les taxes de l'année 2017 soient payées à terme.

**SÉANCE ORDINAIRE
22 NOVEMBRE 2016**

2.4.2 Matricule 4015-01-0230

285-11-2016

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité de permettre une entente de paiement pour le matricule numéro 4015-01-0230 à raison de 200 \$ par mois pour une période de six mois au montant total de 1 200 \$, conditionnellement à ce que les taxes de l'année 2017 soient payées à terme.

2.4.3 Matricule 3915-70-3419

286-11-2016

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité de permettre une entente de paiement pour le matricule numéro 3915-70-3419 à raison de 150 \$ par mois pour une période de sept mois au montant total de 1 050 \$, conditionnellement à ce que les taxes de l'année 2017 soient payées à terme.

2.4.4 Matricule 4018-58-0560

287-11-2016

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité de permettre une entente de paiement pour le matricule numéro 4018-58-0560 à raison de 300 \$ par mois pour une période de 10.5 mois au montant total de 3 150 \$, conditionnellement à ce que les taxes de l'année 2017 soient payées à terme.

3. Ressources humaines

3.1 Patinoire:

3.1.1 Embauche des surveillants

288-11-2016

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche des personnes suivantes au montant de 10.75 \$ / heure pour la surveillance de la patinoire en respectant l'ordre de priorité suivant :

Mélanie Michaudville
Mickaël Calvé
Angélique Calvé
Serge Ennis
Lucas Desrosiers

3.1.2 Contrat pour entretien

289-11-2016

Considérant la réception de deux soumissions à savoir :

1. Martin Calvé et Mélanie Michaudville au montant de 4 000 \$ taxes incluses;
2. Patrick Gagnon au montant de 4 300 \$ taxes incluses.

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité :

**SÉANCE ORDINAIRE
22 NOVEMBRE 2016**

D'accepter la proposition de Martin Calvé et Mélanie Michauville pour l'entretien de la patinoire saison 2016-2017 au montant de 4 000 \$ taxes incluses.

**4. Ressources matérielles et immobilières
4.1 Protocole d'entente services informatiques**

290-11-2016

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité de renouveler et de procéder à la signature du protocole d'entente dressant les rôles et responsabilités de la Municipalité de Val-des-Lacs et de la MRC des Laurentides quant aux services informatiques déployés par la MRC afin d'assurer le déploiement, la gestion, la sécurité et la fiabilité du réseau. Le présent protocole a pour objet de définir les conditions et les niveaux de services offerts par la MRC et les conditions d'accès des utilisateurs.

Que monsieur Jean F. Delisle, maire et monsieur Sylvain Michaudville, directeur général, soient autorisés à signer tous les documents pour réaliser la présente.

4.2 Enseignes entrées Val-des-Lacs

291-11-2016

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de l'entreprise Infographie boréale pour la réalisation de cinq enseignes pour les entrées de Val-des-Lacs au montant de 5 000 \$ taxes en sus ainsi que l'enseigne du Parc des Marguerites au montant de 463 \$ taxes en sus. La commande devant être effectuée en 2017.

**5. Sécurité publique
5.1 Embauche de nouveaux pompiers**

292-11-2016

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité, de nommer les personnes suivantes à titre de pompiers à temps partiel :

Loi Jacques François
Nathalie Martin

5.2 Pratique de feu au site recyclage Val-des-Lacs

293-11-2016

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de ne pas autoriser de pratique de feu au site de recyclage de Val-des-Lacs, situé au 2, chemin Viau.

6. Réseau routier, transport

Aucun sujet sous cette rubrique.

**SÉANCE ORDINAIRE
22 NOVEMBRE 2016**

**7. Gestion du territoire et du milieu
7.1 Demandes de dérogation mineure
7.1.1 Demande du 70 chemin Corbeil**

294-11-2016

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure datée du 3 octobre 2016 a été déposée par Nicola Longo et qu'elle est accompagnée d'un croquis;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure numéro DM 2016-07 est à l'effet de permettre la construction d'une terrasse attenante au bâtiment principal à 13 m de la ligne naturelle des hautes eaux alors que l'article 133.3.1 du règlement 367-02 prescrit qu'aucune nouvelle construction ou agrandissement n'est autorisé dans une bande de protection de 20 mètres calculée à partir de la ligne naturelle des hautes eaux ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu du Règlement sur les dérogations mineures 376-03 ;

CONSIDÉRANT que la construction d'une terrasse de 12 pieds de largeur par 32 pieds de longueur située à 14 m de la ligne naturelle des hautes eaux permet au propriétaire de jouir de façon respectable de sa propriété;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au conseil municipal de permettre la construction d'une terrasse attenante au bâtiment principal à 14 m de la ligne naturelle des hautes eaux;

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de construction d'une terrasse attenante au bâtiment principal à 14 m de la ligne naturelle des hautes eaux.

**7.2 Demandes de PIIA
7.2.1 Demande du 70 chemin Corbeil**

295-11-2016

CONSIDÉRANT qu'une demande PIIA-2016-18 accompagnée de documents a été déposée au mois de septembre 2016 par Nicola Longo ;

CONSIDÉRANT que la demande vise la construction d'une terrasse;

CONSIDÉRANT que le projet affecté par la demande est assujetti au PIIA Pourtour des lacs 412-09 ;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU estiment que le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA Pourtour des Lacs 412-09 ;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au conseil municipal

**SÉANCE ORDINAIRE
22 NOVEMBRE 2016**

d'accepter la demande telle que présentée dans les documents déposés au mois de septembre 2016 par Nicola Longo à condition que la terrasse respecte les exigences de la dérogation mineure;

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande.

7.2.2 Demande du 3614-68-3840

296-11-2016

CONSIDÉRANT qu'une demande PIIA-2016-20 accompagnée de documents a été déposée au mois de novembre 2016 par Manon Carrier;

CONSIDÉRANT que la demande vise la construction d'un bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT que le projet affecté par la demande est assujéti au PIIA Pourtour des lacs 412-09 ;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU estiment que le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA Pourtour des Lacs 412-09 ;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande telle que présentée dans les documents déposés au mois de novembre 2016 par Manon Carrier;

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande.

7.3 Lac Quenouille

7.3.1 Comité de gestion du lac Quenouille

297-11-2016

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder au dépôt du compte-rendu du comité de gestion du lac Quenouille réalisé en date du 18 octobre 2016.

7.3.2 Offre de service Dr Carignan: caractérisation

298-11-2016

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre du Dr Carignan relative à la caractérisation des herbiers dans la baie Charron du lac Quenouille au montant de 11 100\$ à réaliser en 2017, conditionnellement à l'obtention d'une entente de la part de la Municipalité de Lac-Supérieur et de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts quant au partage de la facture.

7.3.3 Barrage - mandat des ingénieurs

299-11-2016

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de l'entreprise Tetra Tech QE inc. pour les activités d'ingénierie nécessaires à des travaux de

**SÉANCE ORDINAIRE
22 NOVEMBRE 2016**

conception hydraulique, géotechnique et de surveillance des travaux visant le barrage X0005372, au montant de 77 769.09\$ conditionnellement à l'obtention d'une entente de la part de la Municipalité de Lac-Supérieur et de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts quant au partage de la facture.

7.4 Demande de délai M. Beaulieu

300-11-2016

CONSIDÉRANT que suite à l'avis transmis au propriétaire du matricule 3418-31-1070 demandant que la fondation non utilisée de la propriété située au 45 chemin Vendette soit détruite ou enterrée et que les débris soient nettoyés;

CONSIDÉRANT la demande de délai du propriétaire;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accorder un délai supplémentaire au propriétaire pour procéder au nettoyage du terrain jusqu'au 25 décembre 2016.

8. Service à la collectivité

8.1 Sports, loisirs et culture

8.2 Bibliothèque

8.2.1 Rapport mensuel d'octobre

301-11-2016

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder au dépôt du rapport d'activité de la bibliothèque du mois d'octobre 2016.

8.2.2 Demande d'activité

302-11-2016

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande d'activité « Concours de dessins » dont le tirage aura lieu le 21 décembre 2016 au montant de 450 \$ taxes incluses.

8.2.3 Nouvelle bénévole

303-11-2016

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la candidature de madame Nathalie Vocelle à titre de bénévole à la bibliothèque Alain Lamontagne.

8.3 Guignolée 2016

304-11-2016

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de l'organisme Coup de pouce alimentaire, à l'effet de solliciter l'aide des pompiers du Service des incendies dans le cadre de la Guignolée 2016.

**SÉANCE ORDINAIRE
22 NOVEMBRE 2016**

Période de questions

Levée de l'assemblée

305-11-2016

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée. Il est 19 h 25.

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

**Je, soussigné, Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier de la
Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office,
que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses
autorisées dans ce procès-verbal.**

**Jean F. Delisle,
Maire**

**Sylvain Michaudville
Secrétaire-trésorier, directeur général**